

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac

Commune : **VAL DES VIGNES**

Séance du vendredi 04 septembre 2026

Délibération N° DE2026073

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Péreuil), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, PAJOT Antoine, MARTY Didier, COUSSEAU Stéphanie, LOUILLAU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie
Représentés : BLOCH Thierry représenté par DECELLE Guy, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier, SLAWY Marion représentée par MANDIN Lucie
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATIONS

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibération n° DE2026029 en date du 20/03/2026 complétée par la délibération n° DE2026055 en date du 05/05/2026.

<u>DATE</u>	<u>OBJET DE LA DECISION</u>
15/06/2026	Vente concession J2-H-013 Cimetière Jurignac à BANCHEREAU 250 €
23/06/2026	Acceptation devis AGUR pour Espace DEFRANCE 17 936,68 € TTC
29/07/2026	Acceptation devis remaniement couverture 15 Rue du 19 mars 1962 6 284,86 € TTC
29/07/2026	Acceptation devis évacuation gravais 15 Rue du 19 Mars 1962 864 € TTC

29/07/2026	Acceptation devis dépose charpente bâtiment rue du 19 mars 1962 1 608 € TTC
05/08/2026	Acceptation devis identification zones pigeons 409,01 € TTC
05/08/2026	Acceptation devis traitement par tir des pigeons 1 915,20 € TTC
06/08/2026	Acceptation devis bornage 1 440 € TTC
06/08/2026	Acceptation devis division parcellaire 1 092 € TTC
17/08/2026	Acceptation devis édition du bulletin municipal 965,25 € TTC

Au regard des éléments exposés, il est proposé à l'assemblée de prendre acte de ces décisions.

Le Conseil Municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle
 Secrétaire de séance



DECELLE Guy
 Président de séance



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.